

Révision du Scot de Cap Atlantique

Avis du Conseil de Développement sur le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Assérac

Batz-sur-Mer

Camoël

Férel

Guérande

Herbignac

La Baule-Escoublac

La Turballe

Le Croisic

Le Pouliguen

Mesquer

Pénestin

Piriac-sur-Mer

Saint-Lyphard

Saint-Molf

Tout comme le PADD, le DOO a fait l'objet de nombreux échanges au sein du groupe de travail SCOT et du Bureau du Conseil de Développement. Il en ressort les éléments suivants :

Sur la forme

Les souhaits d'amélioration du caractère intelligible et accessible du document par le plus grand nombre, déjà formulés sur le PADD, sont réitérés. Ils sont complétés par la nécessité d'apporter une clarté supplémentaire aux documents cartographiques.

Parallèlement, le Conseil de Développement remarque que les documents de synthèse rédigés par les services de Cap Atlantique donnent une vision claire du processus de révision du SCoT.

Sur le fond

1 – Le Conseil de Développement constate et regrette un traitement déséquilibré entre les politiques publiques. Certaines orientations sont assorties de données chiffrées, de prescriptions plutôt claires, comme par exemple dans les domaines de la Biodiversité, trame verte et bleue, espaces agricoles, qualité de l'eau, l'aménagement littoral, le développement démographique et l'habitat.

D'autres relèvent davantage du domaine de l'intention déjà évoquée dans le PADD ; c'est en particulier le cas pour les transports et la mobilité, le développement touristique et économique, l'équipement du territoire en Très Haut Débit.

2 – Le Conseil de Développement regrette l'absence des moyens (financiers, techniques humains et juridiques) à mettre en oeuvre et à mobiliser, tant par l'Intercommunalité que par les communes pour atteindre les objectifs du DOO, à fortiori dans un contexte de mutualisation des services, de restriction budgétaire et de nécessaire optimisation de l'usage de l'argent public. Dans ces conditions et en l'absence d'indicateurs de suivi, il sera difficile pour les élus d'évaluer le Scot dans sa nouvelle dimension métropolitaine.

3 – Le Conseil de Développement ne voit pas non plus apparaître le travail de coopération possible et souhaitable avec les agglomérations voisines, notamment dans le domaine des transports, de la formation et du développement économique.

4 – Le Conseil de Développement attendait enfin un approfondissement sur les points suivants pour donner au DOO une dimension prospective plus en rapport avec la vision du territoire à l'horizon 2035 :

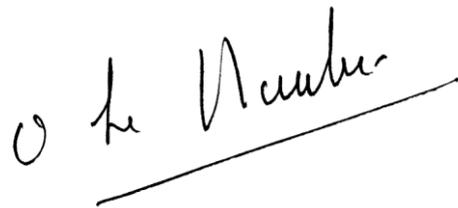
- Favoriser le développement d'un volet « formation supérieure » de type classes préparatoires en lien étroit avec les spécificités et les acteurs du Territoire de Cap Atlantique (Tourisme, activités nautiques et maritimes, ostréiculture, saliculture, agriculture,) et ses potentiels d'innovation (Energie Marine renouvelable, bio ressources marines et agricoles, ...),
- Répondre aux besoins des habitants dans le domaine de la santé pour en particulier : prévenir la désertification médicale, favoriser et soutenir le maintien à domicile des seniors, encourager le développement des filières domotiques et de l'innovation dans les services à la personne,
- Préserver les commerces de proximité dans les centres ville en repensant en particulier les plans de circulation et de stationnement et en limitant l'implantation ou l'extension des grandes surfaces en périphéries des villes.

En conséquence, l'avis du Conseil de Développement est réservé tant que ces éléments essentiels d'aides à la décision et à l'application ne sont pas précisés.

Olivier LE BAUBE

Président du Conseil de Développement de Cap Atlantique

La Baule, le 17 mars 2017.

A handwritten signature in black ink, reading "O Le Baube", is written over a horizontal line.